



BEVAIX

La galerie Quint-Essences expose

La galerie Quint-Essences expose, du 5 septembre au 25 octobre, Albine Rolle, de Boudry. Entre érotisme et fantastique, l'artiste utilise la calligraphie chinoise. Vernissage vendredi à 17 heures. Ouvert du mardi au samedi, de 13h30 à 17h30 ou sur rendez-vous. /comm

BOUDRY

Les chauves-souris ont attiré 500 personnes

Un petit corps poilu, de grandes ailes foncées, des petites dents et des griffes bien aiguisées. A première vue, la chauve-souris n'est pas un animal très attirant. Les quelque 500 personnes présentes à Boudry vendredi soir pour la 12e nuit des chauves-souris confirment toutefois l'intérêt croissant du public pour ces bêtes intrigantes.

AURÉLIE DESPONT

«J'en ai vue une!», crie un enfant en courant vers sa maman. Difficile à dire s'il est affolé, émerveillé ou intrigué. «Madame, est-il vrai qu'elles peuvent mordre les humains et leur sucer le sang?» «Peuvent-elles s'emmêler dans les cheveux?» Autour des animateurs de la soirée, les questions pleuvent. En effet, les chiroptères font l'objet de nombreux mythes et légendes. Une image négative leur colle à la peau. C'est pour cette raison que le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO) organise la manifestation.

«Nous désirons en finir avec les préjugés. Nous voulons sensibiliser le public au monde des chauves-souris, car on protège mieux les animaux quand on les apprécie», explique Christophe Jaberg. Et les chauves-souris ont besoin de protection. En Suisse, la quasi-totalité des espèces est potentiellement en danger. «Les chauves-souris ne sont pas menacées par des prédateurs natu-



BOUDRY En amont de la Maison du Pervou, des postes ont été installés et les participants ont pu voir de près les chauves-souris et notamment celles qui passent à la surface de l'Areuse. (CHRISTIAN GALLEY)

rels. Ce sont principalement les pesticides et les dérangements causés par l'homme qui déciment les colonies», poursuit le coresponsable du CCO.

En amont de la Maison du Pervou, un premier poste permet aux curieux de voir passer les chauves-souris à la surface de l'Areuse. «C'est un terrain de chasse très apprécié de certaines espèces», explique une bénévole. «Ces championnes du vol dans l'obscurité mangent chaque nuit plus de la moitié de leur poids en insectes. Sans elles, nous risquerions d'être envahis.»

A quelques pas de là, des dizaines d'enfants s'agglutinent

autour des animateurs. «De quelle espèce s'agit-il?», demande Olivier, 7 ans et demi. «Comment fait-elle pour s'accrocher la tête en bas?», poursuit une petite fille. Une bonne vingtaine de paires d'yeux fixent la petite bête à poils.

Impressionnés, mais de loin pas effrayés, les enfants braquent leurs lampes de poche pour mieux la voir. Il s'agit du poste de capture. Les chauves-souris sont attrapées dans des filets à quelques dizaines de mètres de là. Après avoir enfilé des gants, les bénévoles les prennent délicatement dans les mains pour les montrer aux

visiteurs. Les vedettes de la soirée sont ensuite relâchées au bout de quelques minutes. «Nous ne les gardons pas trop longtemps pour ne pas les effrayer», explique l'animateur aux enfants.

Ateliers ludiques pour les petits. Film, conférence, et stands d'information pour les plus grands. Difficile d'en faire davantage pour se familiariser avec ces mammifères ailés. Et pourquoi pas susciter des vocations. A l'instar d'un petit garçon qui confie à sa maman en partant: «Quand je serai grand, moi, je veux être spécialiste des chauves-souris». /ADE

BÔLE

Tarif de l'électricité revu à la hausse

Trois demandes de crédit figurent à l'ordre du jour du Conseil général de Bôle qui tiendra séance ce soir, à 20 heures au 14, rue de la Gare. Une séance avant laquelle le Conseil communal profitera d'informer la population (dès 19h30) sur les multiples activités et développement générés par le Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Mais c'est surtout les conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité qui devraient occuper les débats des élus.

Le Groupe E a fait parvenir aux communes du Littoral possédant encore leur réseau électrique, comme celle de Bôle, une offre de fourniture d'énergie portant sur un, deux ou trois ans. «Sur ces offres figure un droit de timbre nouvellement introduit», note le Conseil communal dans son rapport. «Il représente, en fait, les rails électriques permettant le transport de l'énergie du réseau de très haute tension à celui de moyenne et basse tension. Or ce timbre subira une variation de prix chaque année.»

A la suite de cette offre émanant de ce fournisseur d'énergie, l'exécutif de Bôle a participé à de nombreuses rencontres afin de se forger

une opinion sur la légitimité de rester propriétaire de son réseau électrique ou de le vendre.

Finalement, le Conseil communal a décidé de conclure un contrat renouvelable de fourniture d'énergie électrique avec le Groupe E pour une durée de trois ans. Cela induirait une nouvelle grille tarifaire. L'augmentation moyenne pour tous les clients de Bôle s'élèverait à 6,6%, celle des clients au simple tarif à 6,9%, quant à ceux à consommation élevée, ils devraient supporter une hausse moyenne de 10,4%. Seuls les clients bénéficiant du double tarif verraient leur facture baisser de quelque 6,5% dès le 1er janvier 2009.

Parmi les autres objets de la soirée, les élus auront notamment à se prononcer sur une demande de crédit de 274 000 francs pour la réalisation et le renforcement d'infrastructures au lieu dit «Chapons Marion».

Ils devront également se pencher sur un crédit de 40 000 francs visant à actualiser le plan d'alignement communal, et sur un troisième s'élevant à 28 000 francs pour la réalisation d'un tronçon du réseau séparatif des eaux à la rue Oscar-Huguenin. /flv

SIS

Des interventions en nombre

Entre vendredi à 17h et hier à la même heure, le Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel est intervenu, au total à 34 reprises. Les véhicules du feu ont été appelés trois fois pour: un exercice, en renfort du Centre de secours du Val-de-Ruz, à Valangin, samedi à 9h30, un ascenseur bloqué, rue Denis-de-Rougemont, à Neuchâtel, samedi à 9h55, le sauvetage d'un chat, rue de La Pacotte, à Auvornier,

samedi, à 16 heures. Les ambulances ont été sollicitées à trente reprises: notamment pour un malaise, à la gare CFF, à Neuchâtel, vendredi à 17h45; une ivresse, à Neuchâtel, samedi à 2h45; une urgence médicale, avec intervention du Smur, camping de Lignières, samedi à 14h45; un malaise, Place du 12 Septembre, à Neuchâtel, samedi à 21h35; une chute, Petit-Cor-tailod, hier à 16h50. /comm

CAISSE DE PENSIONS UNIQUE

Neuchâtel s'adapte à la loi

A l'occasion de son passage le printemps dernier devant le Grand Conseil, le projet de caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise a subi quelques soubresauts, qui n'ont d'ailleurs pas pris fin avec l'adoption de la loi, le 24 juin, par le Grand Conseil. Comme cette loi, telle qu'acceptée, comporte des modifications par rapport au projet auquel les conseils généraux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds avaient donné leur aval, le Conseil communal de la capitale cantonale a rédigé un rapport complémentaire d'information. Le législatif de la Ville en débatta ce soir.

Le Conseil communal prend

position sur deux modifications décidées par le Grand Conseil. La première dit que la caisse unique passera d'un système en primauté de prestations à un système en primauté de cotisation au plus tard dans un délai de trente ans. La seconde concerne ce qu'on appelle le chemin de croissance et donc, au bout du compte, la garantie d'une demi-indexation des rentes. «La loi», résume l'exécutif, «fixe plus de contraintes en vue de l'octroi de l'indexation, même partielle, et oblige le conseil d'administration à faire des prévisions à ce sujet et à proposer des mesures si nécessaire.»

De l'avis du Conseil com-

munal, ces modifications ne sont pas anodines. Il les qualifie même d'«importantes». Cependant, «l'ensemble du projet n'est pas modifié de manière essentielle, tous les aspects primordiaux ayant été maintenus sur le plan des prestations et de leur financement.»

Le Conseil communal ne remet donc pas en cause le principe de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 7 avril du Conseil général au sujet de la caisse de pensions unique. Il constate quand même que le référendum lancé par le Syndicat des services publics compromet la date et peut-être même le principe (en cas de refus de la loi) de son entrée en vigueur. /jmp

PUBLICITÉ

Nouvelle adresse!

croisitour
Les artisans de l'évasion

Croisitour Voyages SA a déménagé!

Pour mieux vous accueillir, dans un espace convivial «Les artisans de l'Évasion» se réjouissent de vous recevoir.

Faubourg du Lac 2 • 2000 Neuchâtel • Tél. 032 723 20 40 • Fax 032 723 20 50

Membre de la Fédération suisse des agences de voyages

croisi CAR

www.croisitour.ch